

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 mars, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 21 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 21 mars 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER et Hervé PONDEMER.

Ont donné pouvoir :

Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Nadine LECHATILLIER à Jean-Daniel GOUDIER
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20230327-23_05390-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Absent excusé : Patrick FENOUIL

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-1-2
- en exercice : 29	- pour : 28	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 24	- contre : 0	
- votants : 28	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 6 février 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-029 – Affectations des résultats 2022

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 6 février 2023,

Vu l'avis de la commission des finances du 15 mars 2023,

Vu la clôture du budget annexe Cuisine Centrale (DEL-2022/088 du 17 octobre 2022),

✓ **Budget Principal**

Le résultat dégagé en 2022 est de 2 115 341,92 € auquel est ajouté le résultat de fonctionnement du budget de la Cuisine Centrale pour 197 069,75 € soit un total de 2 312 411,67 € dont il est proposé d'en affecter 816 000 € en investissement (article 1068) et d'en reporter le solde en fonctionnement soit 1 496 411,67 €.

Le résultat de la section d'investissement du Budget Annexe Cuisine Centrale d'un montant de 11 846,89 € sera aussi repris au compte 001 en recette d'investissement du budget principal.

L'affectation des résultats 2022 du budget principal d'un montant de 2 115 341,92 € et celui du budget annexe Cuisine Centrale de 197 069,75 € formant un total de 2 312 411,67 € est proposée de la manière suivante :

- 1 496 411,67 € en section de fonctionnement (rec 002)
- 816 000,00 € en section d'investissement (rec 1068)
- le report du déficit d'investissement de 116 879,63 € (dép inv 001)
- le report de l'excédent du budget annexe Cuisine Centrale de 11 849,89 € (rec inv 001)

✓ **Budget Annexe Assainissement collectif et non collectif**

L'affectation de résultat 2022 d'un montant de 501 259,35 € est proposée de la manière suivante :

- 501 259,35 € en section de fonctionnement (rec 002)
- le report du résultat d'investissement de 277 433,02 € (rec 001)

✓ **Budget Annexe Lotissements Condé**

L'affectation de résultat 2022 est proposée de la manière suivante :

- - 8 910.69 € en section de fonctionnement (dép 002)
- le report du résultat d'investissement de - 10 807.31 € (dép 001)

✓ **Budget Annexe Lotissement Champ des Trois Passes**

L'affectation de résultat 2022 est proposée de la manière suivante :

- 0 € en section de fonctionnement
- le report du résultat d'investissement de - 313 064.54 € (dép 001)

✓ **Budget Annexe Centre Aquatique**

L'affectation de résultat 2022 est proposée de la manière suivante :

- 0 € en section de fonctionnement
- le report du résultat d'investissement de - 19 014,03 € (dép 001)

✓ **Budget Annexe Production d'Electricité**

L'affectation de résultat 2022 est proposée de la manière suivante :

- 21 857.38 € report en section de fonctionnement (rec 002)
- le report du résultat d'investissement de 54 645,00 € (rec 001)

✓ **Budget Annexe Lotissement Le Perreux**

L'affectation de résultat 2022 est proposée de la manière suivante :

- 0 € en section de fonctionnement (dép 002)
- le report du résultat d'investissement de 23.51 € (rec 001)

✓ **Budget Annexe Lotissement Route des Isles**

L'affectation de résultat 2022 est proposée de la manière suivante :

- 0,06 € en section de fonctionnement
- le report du résultat d'investissement de 18 069.72 € (rec 001)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **ADOPTE** les affectations des résultats 2022 mentionnées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 27 mars 2023

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

